

Réponses du promoteur aux questions de la commission suite à la séance d'information du 21 novembre

PHASAGE ET TRAVAUX DE CONSTRUCTION

1. Le promoteur a mentionné que le choix de construire la tour sur le boulevard de Maisonneuve en premier (Phase 1) avait été pris afin d'accommoder la Société de Transport de Montréal? Pourriez-vous élaborer?

Réponse

Tel que déjà indiqué, nous procéderons dans une première étape à la construction du stationnement et du plateau commercial, ainsi qu'à la construction de l'édifice sur de Maisonneuve.

La raison principale étant la nécessité de construire en premier lieu l'édifice où le noyau des ascenseurs se trouve (de Maisonneuve), ce qui au même temps satisfait les préférences de la Société de Transport de Montréal.

- 1.1. En réponse de M. Planas à une question d'un citoyen : « [...] we are talking about the Maisonneuve Tower because of the fact that we have to accommodate also la *Société de Transport de Montréal*, so it's kind of a very complicated situation were *(sic)* we have to put together the parking, commercial and the big tower in order also to minimize the impact on the metro in Montreal and to put back the metro station operational as soon as possible » (doc 6.1, M. Javier Planas, p.19-20)

Pourriez-vous préciser les impacts du projet sur le métro de Montréal? Quelles sont les conséquences à prévoir sur l'opérationnalité du métro et de la station Place des Arts durant la construction (interruptions de services, etc.)?

Réponse

Le projet prévoit l'intégration architecturale de la station sud Place Des Arts, et donc une amélioration substantielle par rapport à l'édicule temporaire construit il y a environ 40 ans.

Malheureusement à ce stade-ci, nous ne sommes pas en mesure de préciser l'impact temporaire, lequel par ailleurs, sera dûment abordé en temps et lieux avec la Société de Transport de Montréal.

2 Quelles sont les mesures de mitigation prévues durant les travaux de construction?

Réponse

Les travaux de construction seront entrepris dans les plus strictes règles de l'art, et dans le respect des dispositions municipales. Les travaux seront exécutés par un entrepreneur de reconnaissance, auquel on demandera, dans la mesure du possible et en tenant compte des éventuelles contraintes, d'utiliser ses meilleures méthodes afin de minimiser le dérangement.

MESURES VERTES

3. Quelle est la nature du jardin prévu entre les deux tours? Sera-t-il végétalisé? Si oui, comment? De plus, pourriez-vous indiquer l'ensemble des mesures vertes prévues dans le projet?

Réponse

Nous ne sommes pas en mesure de préciser en ce moment ni les caractéristiques du jardin, ni les possibles mesures vertes.

INTEGRATION URBAINE ET QUARTIER DES SPECTACLES

4. Selon un représentant du promoteur, le pari architectural est de créer un ensemble urbain qui puisse marquer la rencontre du Quartier des spectacles et du Centre des affaires; l'idée étant de faire écho à l'activité et à l'effervescence du Quartier des spectacles. Outre les considérations architecturales, une réflexion plus large a-t-elle été menée afin d'intégrer le projet au développement futur du Quartier des spectacles? Si oui, pouvez-vous donner plus de précisions?

Réponse

Pourriez-vous s'il vous plait préciser le sens de votre question no 4. Vous indiquez "Outre les considérations architecturales", donc, à quelles autres catégories de considérations faites-vous allusion?

- 4.1. Le projet s'implante au sein d'un contexte urbain en pleine effervescence avec la proximité du Quartier des spectacles. Le document 4.1., déposé par la commission, présente la vision, les interventions et les orientations d'aménagement du Partenariat du Quartier des spectacles.

Des discussions ont-elles été menées avec le Partenariat du Quartier des spectacles afin d'évaluer les impacts du projet, à la fois sur les futurs résidents, et sur les activités du Quartier des spectacles (nuisances sonores, offre et demande en stationnement, etc.)?

Réponse

Aucune discussion n'a été menée au sujet de ce projet avec le Partenariat du Quartier des spectacles.

STATIONNEMENT



5. Après la réalisation du complexe, les unités de stationnement pourraient-elles être exploitées à des fins commerciales?

Réponse : Nous prévoyons que les unités de stationnement seront acquises par les résidents, si bien il faudra tenir compte des exigences municipales en matière d'allocation pour l'espace commercial, ainsi que quelques unités prévues pour des fins d'entretien des employés de la Société de Transport de Montréal.